

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9757**

Intitulé

DIPLOVIS : Diplôme visé **DIPLÔME DE DESIGN**

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole de Design Nantes Atlantique	Directeur général de L'École de design Nantes Atlantique, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

200n Conception de produits (sans autre indication); design industriel, 233n Etudes et projets d agencement intérieur, architecture d intérieur, 134f Art et design

Formacode(s) :

45006 esthétique industrielle, 45015 architecture intérieure, 46262 multimédia

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Designer manager de produits et services dans une entreprise ou au sein d'une agence de design

- Impliquer le design dans une stratégie d'innovation au niveau de la direction générale de l'entreprise.
- Conception des produits, espaces, services, marques, images, scénarios, tant matériels que virtuels contribuant à la qualité de l'image de marque, à l'intégration des mutations de nos modes de vie et des recherches actuelles sur les problèmes environnementaux.
- Fédérer des équipes pluridisciplinaires autour du projet design : intégrer les apports de différentes disciplines dans le projet (sciences humaines, ergonomie, marketing, technologie, économie, esthétique), tenir compte des contraintes de fabrication, diffusion et commercialisation et gérer les relations des différents services internes ou externes impliqués dans le projet.
- Suivre le développement d'un produit, d'un service, d'un média, d'un espace, de sa conception à sa réalisation et communiquer les propositions à l'intérieur de l'entreprise ou de l'agence ainsi qu'auprès de la clientèle, des commanditaires et des fournisseurs.

Designer consultant en management de projets et/ou services innovants

- Proposer des scénarios
- Apporter des informations sur les ressources en « veille » technologique, sociétale et économique
- Accompagner l'entreprise dans le développement et la mise en œuvre de ses décisions d'innovation.

Designer directeur d'agence

- Définir un positionnement commercial sur les produits et services proposés
- Mettre en œuvre les dispositions requises pour toute entreprise, image de marque, recherche de clientèle, gestion du personnel, gestion financière, etc...
- Créativité et maîtrise des outils de représentation (dessin, volume, couleurs, infographie 2D et 3D, maquette, photo, vidéo) et des outils de conception spécifiques aux métiers du design (technologies de fabrication, matériaux, programmation).
- Compréhension des langages et types de questionnement de disciplines portant sur l'étude de l'humain et de la société : philosophie, sociologie, sémiologie, ergonomie, marketing, économie, anthropologie, histoire de l'art et du design.
- Maîtrise des aspects plastiques, techniques et d'usage du produit, du service, de l'image ou de l'espace.
- Maîtrise des étapes de développement d'un projet et capacité à définir un positionnement méthodologique.
- Capacité à gérer un projet global et complexe dans un contexte d'équipe pluridisciplinaire et de croisement des métiers du design.
- Compréhension des enjeux sociaux, économiques et éthiques des métiers du design.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tous les secteurs d'entreprise industrielle, de services et de la construction, sont concernés par le design.

Les champs d'application sont variés (produit, transport, architecture d'intérieur, scénographie, interactivité, graphisme) et dépendent du contexte de l'entreprise (secteur d'activité).

Les types d'emploi varient en fonction des champs d'application sur lesquels ils s'exercent, mais également selon la nature et l'importance de l'entreprise (Grands groupes industriels, PME, PMI, agences de design), la nature du poste (salarié, travailleur indépendant ou entrepreneur) et sa dénomination (designer conseil, designer produit, architecte d'intérieur, scénographe, graphiste, responsable de département design, design manager, responsable de création, directeur d'agence de design, directeur artistique, Designer de services, designer d'expérience, designer d'interfaces).

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1204 : Design industriel

F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

E1104 : Conception de contenus multimédias

Réglementation d'activités :

Les titulaires du diplôme de design délivré par L'Ecole de design Nantes Atlantique ayant suivi le cycle bachelor "Architecte d'intérieur" sont éligibles, sous conditions, à l'inscription au Conseil Français des Architectes d'Intérieur (CFAI). D'abord considérés comme capacitaires, ils peuvent prétendre après 3 années de pratique professionnelle, au certificat de compétence et au titre d'architecte d'intérieur CFAI. Cette disposition réglementaire ne concerne pas les autres titulaires du diplôme.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

1 - Parcours de formation

1er cycle (ou cycle bachelor) : 180 crédits ECTS *

- Enseignement des fondamentaux et séminaires organisés en pôles : modes de représentation, culture générale, culture économique, culture technique.

- Enseignement du projet, ateliers hebdomadaires et séminaires. Pédagogie par le projet en partenariat avec des collectivités, associations, entreprises industrielles ou de services.

- Stage professionnel en entreprise ou en agence en 3ème année. Durée : 8 semaines au minimum.

Conditions du passage en 2ème cycle : capacité à mettre en oeuvre ses compétences techniques dans l'option choisie (produit industriel, transport, interactivité, architecture d'intérieur, scénographie, graphisme), créativité, capacités méthodologiques et de communication dans un contexte de projet global au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

2ème cycle : 120 crédits ECTS *

- Semestre à l'étranger, sous la forme d'un séjour d'études dans une école partenaire ou d'un stage en entreprise (durée de 13 semaines au minimum). Dans le cadre du programme en apprentissage, ce semestre se déroule en France.

- Séminaires de méthodologies, d'innovation et de recherche.

- Enseignements juridiques et économiques.

- Choix d'un programme (innovation sociale et santé, développement durable, nouvelles pratiques alimentaires, mutations du cadre bâti, design urbain, réalité virtuelle, interfaces tangibles, design d'information, interculturalité, management du design et de l'innovation), dont la thématique transversale aux différents métiers du design détermine des projets en partenariat et le projet de fin d'études.

- Stage de pré-intégration professionnelle d'une durée de 4 mois au minimum (hors contrat d'apprentissage).

Le 2ème cycle doit permettre aux étudiants d'acquérir les compétences méthodologiques et managériales favorisant leur intégration dans des équipes de recherche en entreprise et dans des structures favorisant des projets d'innovation.

Contrôle continu : l'évaluation des apprentissages repose sur un contrôle continu, sur l'ensemble des 5 années du programme de formation. Le passage en année supérieure se réfère à la moyenne générale obtenue sur l'année par l'étudiant.

* ECTS : L'ensemble des enseignements de la formation répond au cahier des charges des crédits ECTS (European Credit Transfer System), qui garantissent la reconnaissance académique d'études effectuées à l'étranger en instaurant un cadre commun de références au sein de l'Union Européenne. L'École de design Nantes Atlantique a mis en oeuvre ce dispositif sur la base de 60 crédits pour une année académique, soit 300 crédits au total.

2 - Certification

Après un parcours de formation, la certification se déroule en 3 étapes :

1/ une soutenance de projet personnel et un mémoire, évalués par un jury interne (40 % de la note de diplôme). L'obtention de la moyenne est obligatoire pour pouvoir se présenter devant le jury final.

2/ un stage de pré-intégration professionnelle

3/ une soutenance de parcours devant un jury de professionnel (60% de la note de diplôme) au cours de laquelle l'étudiant défend sa projection professionnelle.

Le mémoire de fin d'études : retrace le cheminement de la réflexion de l'étudiant jusqu'aux conclusions qui serviront de base à l'élaboration de son projet de fin d'études.

Les étapes du mémoire :

- recherches et hypothèses de travail : établissement d'un dossier de recherches. Il ne s'agit pas d'un inventaire, catalogue d'idées et données disparates, mais du reflet d'une pensée structurée et synthétique.

- analyse des propositions des phases de recherche et d'avant-projets : capacité à la synthèse et à la prise de distance critique.

- conclusion permettant de justifier le choix du projet final.

L'exercice consiste en une aide à la construction du projet par une ouverture vers différents champs de connaissance. Il doit démontrer une vision curieuse sur le contexte de la thématique envisagée et une maîtrise de la communication écrite et/ou visuelle.

Le projet de fin d'études :

L'étudiant doit démontrer ses capacités :

- à définir et suivre les différents stades de la gestion d'un projet depuis l'élaboration du cahier des charges jusqu'à la réalisation.

- à choisir les outils méthodologiques et techniques adaptés au développement du projet.

- à affirmer un positionnement personnel et une force d'innovation.

- à projeter le thème envisagé sur le terrain professionnel de l'option majeure choisie, dans une dimension de réflexion sociale, économique et culturelle.

Le stage de pré-intégration professionnelle (hors contrat d'apprentissage) :

L'étudiant doit démontrer sa capacité à gérer un projet dans des conditions réelles, à développer toutes les séquences du projet pour son bon déroulement, à s'intégrer dans une équipe. Le stagiaire est considéré comme un designer junior.

Le parcours et la projection professionnelle :

L'étudiant présente à un jury professionnel ses compétences acquises, techniques, méthodologiques et managériales, ainsi que sa capacité d'expertise dans le cadre de l'option majeure choisie. Il défend des capacités d'innovation, d'autonomie, d'ouverture critique, de conviction à défendre un projet professionnel.

Le diplôme obtenu est visé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur en Bac + 5, niveau I.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	L'ensemble des jurys sont nommés par le recteur d'académie, sur proposition de l'établissement. Chaque jury est présidé par un universitaire enseignant-chercheur. Chaque jury d'évaluation du diplôme est constitué de trois membres au minimum et de quatre membres au maximum. Les membres sont choisis pour leur expérience professionnelle en tant que designers, représentants d'une collectivité territoriale, représentants du monde académique, entrepreneurs ou cadres d'entreprises. Un membre par jury est coordinateur et participe au jury de délibération. Ce dernier est composé de la Direction des Études, de l'ensemble des coordinateurs, des représentants de l'équipe pédagogique.
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE	X	Pour la VAE, le jury est nommé par le recteur d'académie, sur proposition de l'établissement. Il est présidé par un universitaire enseignant-chercheur. L'évaluation du diplôme est soumise à une étape de recevabilité préalable. Le jury de recevabilité est composé de la direction des études et d'au moins deux enseignants de 2e cycle. Le jury d'évaluation finale du diplôme est constitué de trois membres au minimum et de quatre membres au maximum. Les membres sont des professionnels, choisis pour leur expérience en tant que designers, représentants d'une collectivité territoriale, représentants du monde académique, entrepreneurs ou cadres d'entreprises.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 28 juin 2016 (publié au bulletin officiel n°29 du 21 juillet 2016) : L'École de design Nantes Atlantique est autorisée, par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, à délivrer le diplôme visé à Bac +5 (RNCP niveau 1), intitulé "diplôme de design", pour une durée de cinq ans à compter du 1er septembre 2016.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 7 octobre 1997 publié au Journal Officiel du 25 octobre 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 3 janvier 2001 publié au Journal Officiel du 14 janvier 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Promotion 2016 : 145 diplômés

Autres sources d'information :

<http://www.lecolededesign.com>

Lieu(x) de certification :

Ecole de Design Nantes Atlantique : Pays de la Loire - Loire-Atlantique (44) [nantes]

L'École de design Nantes Atlantique

Atlanpole - La Chantrerie

BP 30607

44306 NANTES CEDEX 3

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Nantes

Historique de la certification :

- Arrêté du 10 septembre 2002 portant reconnaissance par l'État de l'école de design Nantes Atlantique et autorisation de l'école de design Nantes Atlantique à délivrer un diplôme visé par le ministre de chargé de l'enseignement supérieur (JO n° 221 du 21/9/2002).
- Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (JO n° 45 du 22/02/ 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.
- Arrêté du 1er octobre 2007 autorisant l'école de design de Nantes-Atlantique à délivrer un diplôme intitulé « diplôme de design » visé par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur (JO n° 238 du 13/10/2007).
- Arrêté du 28 août 2010 autorisant l'école de design de Nantes-Atlantique à délivrer le diplôme intitulé « diplôme de design » visé par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur (BO n° 35 du 30/09/2010).